RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN



A Hallennes-lez-Haubourdin, Le 30 Novembre 2023

Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,

Considérant les travaux de branchement électrique (avec accès nacelle) au 33, rue du Général De Gaulle, par la Société « DS Travaux » d'Avelin,

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction du stationnement et du dépassement, ainsi qu'une restriction de la circulation, au droit du chantier, pour la journée du Jeudi 14 Décembre 2023.

ARRETE

<u>Article 1</u>: La circulation sera restreinte, et les stationnement et dépassement interdits, au niveau du 33, rue du Général De Gaulle, au droit du chantier, la journée du Jeudi 14 Décembre 2023.

<u>Article 2</u>: La Société « DS Travaux » d'Avelin se chargera de la signalisation relative au présent arrêté. Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.

<u>Article 3</u>: Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

<u>Article 4</u>: Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « DS Travaux » d'Avelin, et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué aux Travaux,

Jean-Marc LECOMPTE